

DELIBERATION

Séance du Conseil Municipal du 08 avril 2024

Élus :	29	L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le deux avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	23	
Absents :	2	
Pouvoirs :	4	
Votants :	27	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, JEAN, DOUKKALI, RANDON-BERNET, GANDINI, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		M. Mme GUILLET, BLONDEAU.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme FRECHOSO à Mme LO CURTO, Mme KADRI à M. BOUVIER, Mme DUMAS à Mme DANIELE, M. CHARLEMAGNE à M. ESTATOF.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

Délibération n° 08_04_019_1V4

OBJET : Avant-projet et participation à TE 38 pour l'enfouissement des réseaux secs rue de la Convention

Dans le cadre de futurs travaux de requalification, la commune de Chasse-sur-Rhône a sollicité TE38 pour enfouir le réseau aérien électrique basse tension et téléphonique situé sur la rue de la Convention. Il s'agit ici d'effacer l'ensemble des réseaux présents avec reprise des différents branchements. Le dossier comporte l'enfouissement basse tension et Orange ainsi que le génie civil éclairage public (fourreau + câblette de terre).

Orange participera à hauteur de 12€ du ml et prendra le câblage à sa charge.

Les travaux d'enfouissement concernent environ 300 ml de réseau basse tension et Orange, ainsi que la création du génie civil pour l'éclairage public, le réseau éclairage et le matériel restent sous la compétence de la commune.

Pour les TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE :

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 214 184 €
- le montant total de financement externe serait de : 95 475 €
- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 6 719 €
- la contribution aux investissements s'élèverait à environ : 111 990 €

Pour les TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION :

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 58 592 €
- le montant total de financement externe serait de : 0 €
- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 2 790 €

- la contribution aux investissements s'élèverait à environ : 55 802 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés.

Il convient également de prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 (frais TE38 + contribution aux investissements) et de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

Pour les travaux sur réseaux électriques,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 214 184 €

Financements externes : 95 475 €

Participation prévisionnelle : 118 709 € (frais TE38 + contribution aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 6 719 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

Pour les travaux sur réseaux de télécommunication,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 58 592 €

Financements externes : 0 €

Participation prévisionnelle : 58 592 €

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 2 790 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents pour mettre en œuvre administrativement et financièrement le contenu de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 11 avril 2024.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 12 avril 2024.